

COMMUNIQUE DE PRESSE

| Paris, le 6 mai 2019

IN Groupe délivre les premières cartes atelier répondant à la nouvelle réglementation européenne du tachygraphe intelligent

IN Groupe, au travers de son offre dédiée au monde du Transport ChronoServices, fabrique, délivre et gère les cartes à puce associées au tachygraphe électronique pour le compte du Ministère en charge des Transports. IN Groupe prend en charge l'ensemble du cycle de vie des quatre types de cartes produites (conducteur, entreprise, contrôleur et atelier). Ces cartes sont aujourd'hui amenées à évoluer pour répondre à la nouvelle réglementation européenne en vigueur (annexe 1C).

L'offre transport d'IN Groupe, ChronoServices, a débuté en 2005 avec la mise en application d'une réglementation européenne appelée « annexe 1B ». Depuis lors, IN Groupe accompagne et assiste les entreprises de transport, les conducteurs, les ateliers, les corps de contrôle, dès la constitution de leur dossier de demande et pendant toute la durée d'utilisation de leurs cartes. En relation étroite avec les partenaires sociaux, l'Etat et les ministères, IN Groupe assure la mise en place organisationnelle, technique et juridique de l'ensemble du système en répondant aux critères de confiance, de sécurité et de qualité requis par la réglementation européenne.

Aujourd'hui, la législation européenne sur le tachygraphe a été revue afin de rendre la fraude plus difficile, améliorer l'efficacité des contrôles et réduire l'aspect administratif pour les entreprises. Cette évolution est appelée « annexe 1C ».

Fin mars, IN Groupe, via ChronoServices, a reçu l'homologation des nouvelles cartes tachygraphe et délivre donc depuis lors les cartes atelier répondant à la nouvelle réglementation. La France fait partie des 4 premiers pays européens à avoir obtenu l'homologation (avec la Suisse, la République Tchèque et la Croatie).

A compter de juin 2019, le nouveau dispositif appelé « tachygraphe intelligent » prendra place dans tous les véhicules nouvellement immatriculés soumis au règlement n°561/2006.

Un tachygraphe intelligent intégrant des technologies numériques avancées

Il constitue la nouvelle génération d'enregistreurs numériques embarqués destinés à faire respecter le règlement n°561/2006 en matière de temps de conduite et de repos des conducteurs professionnels. Ses nouvelles fonctionnalités tirent pleinement parti des technologies numériques avancées telles que la localisation des camions par satellite (nommée GNSS), la communication à courte portée vers les forces de l'ordre (nommée DSRC) et l'interconnexion avec d'autres applications connectées, telles que le téléchargement des données d'activité en Bluetooth, via une interface avec les services de transports intelligents (nommée STI). Il permettra notamment l'enregistrement automatique des points de départ et d'arrivée des trajets ainsi que l'accès à distance des autorités afin de contrôler s'il n'y a pas une éventuelle utilisation abusive du tachygraphe.

Une mise en place des nouvelles cartes en deux temps

Les cartes actuelles et celles correspondant à la nouvelle réglementation seront compatibles avec les deux versions de tachygraphes. Les délais de délivrance, le prix et les démarches pour obtenir une carte restent inchangés. **De plus, le remplacement des cartes tachygraphe en cours de validité n'est pas exigé.**

Les nouvelles cartes atelier sont distribuées depuis avril 2019. Les cartes de conducteur, entreprise et contrôleur basculeront le 15 mai 2019.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site internet de notre offre dédiée au monde du Transport : www.chronoservices.fr



A propos d'IN Groupe :

Partenaire de l'État français depuis près de 500 ans, IN Groupe propose des solutions d'identité et des services numériques sécurisés à la pointe de la technologie, intégrant électronique et biométrie. Des composants aux services, en passant par les titres et les systèmes interopérables, en tant que spécialiste mondial de l'identité et des services numériques sécurisés, IN Groupe est présent au quotidien pour faciliter la vie de chacun. Accompagner les États dans l'exercice de leur souveraineté. Protéger l'identité des citoyens. Préserver l'intégrité des entreprises.

Quel que soit l'enjeu, IN Groupe, entreprise de souveraineté numérique, contribue à faire valoir pour chacun un droit fondamental : le Droit d'être Soi.

Contact Presse

Romain Galesne-Fontaine | +33 1 40 58 30 00 | media@ingroupe.com

IN Groupe
104, avenue du Président Kennedy, 75016 Paris - France
Tél : +33 (0)1 40 58 30 00
ingroupe.com

